

déployons des systèmes de sonar, accroissons la surveillance des vols aériens et organisons dans le Nord un plus grand nombre de manoeuvres militaires. Nous sommes en train de nous doter de sous-marins à propulsion nucléaire qui permettront la défense, la surveillance et le contrôle de nos eaux arctique. Sans qu'il s'agisse de leur fonction principale, ces sous-marins joueront un rôle important à cet égard car ils peuvent seuls opérer sous les glaces.

En quatre ans, nous avons en réalité fait plus qu'aucun autre gouvernement canadien pour affirmer la souveraineté du Canada dans le Nord. Nous poursuivrons nos efforts dans la mesure de nos moyens.

J'ai mentionné l'accord que nous avons récemment conclu avec les États-Unis sur la navigation dans les eaux de l'archipel arctique. Les négociations à cet égard ont été engagées après le voyage du brise-glaces américain Polar Sea qui, en 1985, a emprunté le passage du Nord-Ouest.

Nous considérons ces eaux comme intérieures en vertu de droits historiques. Elles sont couvertes de glaces durant la majeure partie de l'année; elles font partie d'une masse continentale, n'ont jamais servi à la navigation internationale et sont depuis longtemps utilisées par les autochtones canadiens. Les États-Unis, quant à eux, craignent que, si ce passage est déclaré intérieur, d'autres pays ne puissent élever des revendications analogues relativement à des eaux qu'emprunte la navigation internationale.

Le 11 janvier 1988, j'ai annoncé la conclusion d'un accord sur la coopération dans l'Arctique qui répond aux objectifs du Canada. Il est entièrement conforme à nos vues sur la souveraineté, bien que les deux parties soient restées sur leurs positions de principe. Dorénavant, les États-Unis nous demanderont la permission de faire passer leurs brises-glaces dans les eaux arctiques.

Cela signifie qu'ils ne peuvent pénétrer dans les eaux que nous revendiquons sans notre autorisation préalable. Nous sommes parvenus à imposer notre contrôle sur les brise-glaces américains s'engageant dans nos eaux, et l'incident du Polar Sea ne pourra se répéter. Ce renforcement considérable de notre contrôle effectif constitue un important progrès.